

# Discussion

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Dissonance**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft 81

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## MISE AU POINT

Le secrétariat de l'Association Suisse des Musiciens (ASM) m'a fait cadeau de la version française du volume *Entre Denges et Denez*. À la page 284, sous la signature de Roman Brotbeck, auteur d'un article intitulé *Relève difficile et rejetons mal élevés dans la Suisse de l'Exposition nationale : l'avant-garde des années soixante et du début des années soixante-dix*, je lis, au dernier alinéa :

« L'avant-garde au sein de l'avant-garde fut encore plus isolée dans le cadre des Fêtes des musiciens suisses de l'ASM. Sous les présidences de Hermann Haller et de Julien-François Zbinden, personnalités d'orientation musicale et politique plutôt conservatrice, les concerts de l'avant-garde furent plus ou moins marginalisés. »

Cette déclaration appelle mes commentaires suivants :

1. En tant que membre du Comité de l'ASM (1960-1979) autant qu'en ma qualité de président (1973-1979), je n'ai, en aucun lieu et à aucune occasion, affiché d'opinion politique.
2. L'organisation des Fêtes était de la compétence du Comité. Le jury chargé de l'élaboration des programmes était composé de 3 membres désignés par le Comité, dont le président (ou le vice-président) chargé de diriger les débats, et de 4 membres élus par l'Assemblée générale. C'est dire que les membres choisis par le Comité étaient minoritaires, et que l'influence du président n'était pas plus importante que celle de n'importe quel autre membre du jury. Cette disposition – non statutaire – figure à la page 65 du volume commémoratif du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ASM *Tendances et Réalisations*.
3. Il est faux d'affirmer que la musique d'avant-garde fut marginalisée. Si les concerts entièrement consacrés aux œuvres de cette tendance – Lugano 1970, Berne 1972 et Yverdon 1973 – se soldèrent par un échec auprès du public (qui détient le droit imprescriptible d'avoir une opinion), le Comité réagit dès 1973 en instaurant le système des Ateliers, dont la première version eut lieu en 1974 à Amriswil, première Fête organisée sous ma présidence. L'ensemble de ce problème est consigné aux pages 147 et suivantes du volume du 75<sup>e</sup> anniversaire.
4. À l'époque incriminée, la représentativité de l'avant-garde au sein du Comité est loin d'être négligeable. En 1973, et sans tenir compte des membres exécutants dont certains manifestaient un intérêt évident pour la musique d'avant-garde, j'ai repris la présidence d'un Comité comportant 4 compositeurs dont deux représentaient cette tendance (Kelterborn, Huber). En 1976, Roger Vuataz est remplacé par un avant-gardiste (Gaudibert). Jusqu'à la fin de mon mandat présidentiel en 1979, sur 4 compositeurs je reste le seul de tendance qualifiée de « conservatrice ».
5. Il en est de même de la représentativité des compositeurs de l'avant-garde au sein des jurys appelés à choisir les programmes des Fêtes. Il n'est pas inutile d'établir les faits :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| 1974 – Amriswil                | 1 (Suter) sur 3 compositeurs  |
| 1975 – Bâle (75 <sup>e</sup> ) | Commission des programmes spéciale, sans compositeurs<br>Pas d'envoi. Présidence : Dr Paul Sacher |
| 1976 – Montreux                | 2 (Derbès, Haselbach) sur 3 compositeurs  |
| 1977 – Bienne                  | 3 (Kelterborn, Lehmann, Marti) sur 4 compositeurs   |
| 1978 – Lucerne                 | 3 (Gaudibert, Bräm, Wüthrich) sur 4 compositeurs  |
| 1979 – Carouge                 | 2 (Suter, Lehmann) sur 3 compositeurs   |
6. Voyons les œuvres. Durant les six Fêtes organisées sous ma présidence, 94 œuvres ont figuré aux programmes, dont 47 de compositeurs avant-gardistes.
  7. En résumé, le président de l'ASM de cette période constate :
    - que l'avant-garde représentait la majorité des compositeurs membres du Comité ;
    - que l'avant-garde représentait la majorité des compositeurs membres des jurys des Fêtes ;
    - que l'avant-garde a figuré aux six programmes des Fêtes par la moitié des œuvres inscrites, dont deux opéras (Huber : *Im Paradis* ; Gaudibert : *Chacun son singe*) auxquels on peut ajouter des parties entières de concerts (Boesch : *Cérémonial* ; Holliger : *Cardiophonie*) ainsi qu'une majorité d'ateliers et de conférences leur étant confiés ou consacrés.
  8. Quant à imaginer « l'avant-garde de l'avant-garde », cela ne change rien à l'affaire. Il y aura toujours une avant-garde de l'avant-garde, qui deviendra avant-garde, peut-être garde, éventuellement arrière-garde... Ce que je puis affirmer, c'est que les noms cités dans cet exposé sont bien ceux de compositeurs dont les œuvres étaient considérées comme les plus « avancées » à l'époque de mon appartenance au Comité.

En conséquence de quoi je m'inscris en faux contre les affirmations de Roman Brotbeck, affirmations qui constituent une grave distorsion de l'histoire de l'Association des Musiciens Suisses. Une telle attitude est surprenante de la part d'un musicologue, et plus encore d'un ancien président de l'ASM.

Julien-François Zbinden,  
ancien président et membre d'honneur  
de l'Association Suisse des Musiciens